

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre
et des Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 21344/2008-130 (corr. M. Ophalvens)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.261/s.444
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Roumanie, 46. Transformation en façade arrière et extension.

En réponse à votre lettre du 7 octobre 2008, en référence, reçue le 13 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 29 octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le bien faisant l'objet de la demande se situe dans la zone de protection de l'édifice sis au n°40, rue de Roumanie. L'édifice, qui figure à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Commune de Saint-Gilles, a été construite en 1891 en style éclectique par l'architecte Gilion Wittebort.

La maison, déjà divisée en deux appartements, fait l'objet d'une demande de transformation du logement du deuxième étage et de son extension en duplex dans les combles.

Le projet prévoit le réaménagement, au deuxième étage, d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon. Une chambre, une salle de bain et un bureau seraient aménagés dans les combles. Le bureau serait éclairé par une nouvelle lucarne qui serait percée dans le versant arrière de la toiture à la place des velux existants.

Le pan arrière de la toiture serait également équipé de trois panneaux solaires.

Une terrasse serait également aménagée sur la toiture d'un volume annexe existant (déjà exploitée comme tel). Cette terrasse, qui serait accessible depuis l'entresol du corps principal de la maison, serait limitée à la moitié de la plateforme de façon à ne pas créer de vues directes vers la maison voisine (n°44).

La CRMS n'émet pas d'objection sur les interventions projetées car elles n'auront pas d'impact sur le bien classé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.